

## DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE DENOMINATION DES PARCOURS DE FORMATION DANS LE CADRE DE L'ACCREDITATION

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

### Article 1.

Approuve la modification de l'intitulé de parcours de la licence professionnelle « *Métiers de la santé : technologies – Parcours Gestion des eaux à usage santé* » en « *Métiers de la santé : technologies – Parcours Gestion du risque sanitaire des eaux* ».

### Article 2.

Approuve la modification de l'intitulé de parcours de la licence professionnelle « *Métiers de la santé : management des établissements d'hydrothérapie – Parcours Management des Centres de Remise en forme et de Bien-être par l'Eau* » en « *Métiers de la santé : management des établissements d'hydrothérapie – Parcours Thermalisme, thalassothérapie, spa* ».

### Article 3.

Approuve la modification de l'intitulé de parcours de la licence professionnelle « *Métiers de la santé : nutrition, alimentation – Parcours Prévention et innovation culinaire* » en « *Métiers de la santé : nutrition, alimentation – Parcours Prévention et comportement de santé* ».

### Article 4.

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'Université de Bordeaux.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :

37 votes favorables

0 opposition

0 abstention



Le président du Conseil Académique,

Dean LEWIS